**Règlement Jeu concours « Secouons les 80 ans avec Orangina »**

**Article 1 : Société organisatrice**La société LE FROID dont le siège social est situé au 7, Rue des Frères Charpentier, Quartier Montravel, BP 321, 98845 Nouméa Cedex organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16/10/2023 10:00 au 30/11/2023 17:00. L'opération est intitulée : « 80 ans de la société Le Froid – jeu concours ORANGINA ».
Cette opération est accessible via la page : <https://www.lefroid.nc/jeu-orangina>.

**Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en Nouvelle-Calédonie, cliente ou non auprès de la société Le Froid, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web [https://www.lefroid.nc/jeu-orangina](https://www.lefroid.nc/jeucco). La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.
2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit
directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.
2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.
2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

**Article 3 : Modalité de participation**

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :
1. Il y a 3 mécaniques de jeu. Il est possible de jouer en ligne sur notre site internet, de remplir un bulletin de participation au sein de Le Froid aux horaires d’ouvertures de 07:30 à 17:00 dont le siège social est situé au 7, Rue des Frères Charpentier, Quartier Montravel, BP 321, 98845 Nouméa Cedex, ou de télécharger un bulletin via notre site internet et de l’envoyer à la BP de Le Froid.

2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions de notre site internet d'accès à ses données.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepté le règlement du jeu :
• Le jeu sera organisé du 16/10/2023 10:00 au 30/11/2023 17:00.
• Le joueur ne peut gagner qu’une fois pendant la durée du jeu. Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : [https://www.lefroid.nc/jeu-orangina](https://www.lefroid.nc/jeucco) au sein de la société Le Froid aux horaires d’ouvertures, puis par la BP de l’Organisateur.

**Article 4 : Sélection des gagnants**

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Le participant désigné sera contacté par téléphone par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique ou de l’appel téléphonique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.
Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié (réseaux sociaux...), sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.
Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne leur serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà remis.

**Article 5 : Dotations**

3 gagnants seront désignés après avoir participé au jeu, et remporteront, chacun, 1 trottinette électrique d’une valeur de 195 000 XPF chacune. La valeur totale des lots est de 585 000 XPF. Le tirage au sort sera réalisé au sein de la société Le Froid le 8 décembre 2023.

**Article 6 : Acheminement des lots**

À la suite de sa participation et en cas de gain comme décrit article 5, le gagnant sera contacté dans les 30 jours par un appel téléphonique (hors week-end et jours fériés). Le lot sera à venir récupérer directement à la Société LE FROID.
L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable du non-retrait du lot du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pas pu être remis à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant n’ayant pas été récupéré son lot, une tierce personne ayant récupéré le lot pour le gagnant mais ne lui ayant pas remis, etc. ...), il restera définitivement la propriété de l'Organisateur.
Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

**Article 7 : Canal gratuit de participation**

Ce jeu est gratuit et sans obligation d’achat. Les participants qui le souhaitent peuvent effectuer une demande de remboursement des frais d’envoi qui se fera sur simple demande écrite à l'adresse de la société Le Froid au tarif lent en vigueur.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture des frais d’envoi.

**Article 8 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu : « 80 ans de la société Le Froid – jeu concours TULEM » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :
1. De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. Des problèmes d'acheminement ;
6. Du fonctionnement de tout logiciel ;
7. Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. Du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d’une interruption, d’un dysfonctionnement quel qu’il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d’une façon quelconque, d’une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à [https://www.lefroid.nc/jeu-orangina](https://www.lefroid.nc/jeucco) et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « 80 ans de la société Le Froid – jeu concours ORANGINA » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d’utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

L’organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.
L’organisateur se réserve le droit d’exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement des jeux.

En outre, la décompilation du jeu, l’utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l’utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entrainera l’élimination immédiate et sans recours du joueur.

**Article 9 : Règlement**

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l’objet du présent règlement disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l’Organisateur du Jeu à l'adresse de la société Le Froid : 7, Rue des Frères Charpentier, Quartier Montravel, BP 321, 98845 Nouméa.
Si demandé, le règlement pourra également être transmis par mail.

 **Article 10 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, téléphone ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l’acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l’Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l’envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier
électronique d’information de l’Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l’adresse suivante :

Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchis au tarif économique.

**Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au « 80 ans de la société Le Froid – jeu concours ORANGINA » doivent être formulées sur demande écrite à l’adresse suivante : 7, Rue des Frères Charpentier, Quartier Montravel, BP 321, 98845 Nouméa. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu’indiqué au présent règlement.
En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

**Article 12 : Arnaques**

L’Organisateur est seul habilité à contacter les gagnants, qui seront appelés par téléphone.

Pour la récupération du lot, l’Organisateur ne redirigera pas le gagnant vers un lien, ne demandera aucune information bancaire et n’enverra aucune demande d’amis sur les réseaux sociaux. Les seules données récoltées seront les nom, prénom, le téléphone et le mail du gagnant, qui seront supprimés dès récupération du lot.

L’Organisateur ne sera pas tenu responsable en cas tentative d’arnaque qui pourraient découler de la mise en place du jeu.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.